

**LISTE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022**

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>SENS DES VOTES</b>
DEL_2022_214	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022	Adopté à la majorité 2 voix contre
DEL_2022_215	COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Prend acte
DEL_2022_216	DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA SOCIETE SUEZ RV ENERGIE	Adopté à la majorité 2 abstentions
DEL_2022_217	APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)	Adopté à l'unanimité
DEL_2022_218	GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'ASA DES CANAUX DE LA PLAINE D'AVIGNON - ETUDE DIAGNOSTIC	Adopté à l'unanimité
DEL_2022_219	AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)	Adopté à la majorité 2 abstentions
DEL_2022_220	DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	Adopté à la majorité 2 abstentions
DEL_2022_221	ENREGISTREMENT COMPTABLE DES MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL AUX ASSOCIATIONS	Adopté à l'unanimité
DEL_2022_222	CREANCES ETEINTES BUDGET PRINCIPAL ET CUISINE CENTRALE	Adopté à l'unanimité
DEL_2022_223	SUBVENTIONS 2023 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS	Adopté à l'unanimité 1 ne prenant pas part au vote
DEL_2022_224	SUBVENTIONS 2023 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR LES CLASSES TRANSPLANTEES	Adopté à l'unanimité 1 ne prenant pas part au vote
DEL_2022_225	SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES ET MODALITES DE VERSEMENT	Adopté à l'unanimité Des élus ne prennent pas part au vote
DEL_2022_226	FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023	Adopté à la majorité 2 voix contre
DEL_2022_227	BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2023	Adopté à la majorité 2 voix contre

DEL_2022_228	BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE 2023	Adopté à la majorité 2 voix contre
DEL_2022_229	MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS SUR LES BUDGETS DE LA VILLE 2023	Adopté à la majorité 2 voix contre
DEL_2022_230	DISPOSITIF FINANCIER DU SEJOUR NEIGE PROPOSE PAR L'AMDJ	Adopté à l'unanimité
DEL_2022_231	ADOPTION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES.	Adopté à la majorité 2 abstentions
DEL_2022_232	RETROCESSION ET CLASSEMENT DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LE PRE DE MANON » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SORGUES DU COMTAT	Adopté à l'unanimité
DEL_2022_233	MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE : AVIS DE LA COMMUNE	Adopté à l'unanimité
DEL_2022_234	ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MADAME COLETTE ROUARD DANS LE CADRE DE LA DYNAMISATION DES OPERATIONS DE RAVALEMENT DE FACADES DU CENTRE ANCIEN.3	Adopté à l'unanimité
DEL_2022_235	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 50 ANS DE L'ASSER	Adopté à l'unanimité 2 ne prenant pas part au vote
DEL_2022_236	DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'AS RUGBY FILLES DU COLLEGE MARIE RIVIER	Adopté à l'unanimité
DEL_2022_237	CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PUBLICS MUNICIPAUX AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE SORGUES	Adopté à l'unanimité Des élus ne prennent pas part au vote
DEL_2022_238	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL	Adopté à l'unanimité
DEL_2022_239	DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 2°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 6 MOIS COMPTE TENU DES RENOUVELLEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 12 MOIS CONSECUTIFS)	Adopté à l'unanimité
DEL_2022_240	DELIBERATION AUTORISANT LA CREATION DE CONTRATS NON PERMANENTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUVELLEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS)	Adopté à l'unanimité